

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lundi 23 février 2015

Présents: M. Jean-Pierre AUBRY, M. Jean BOYADJIAN, M. Michel CAPIEZ, Mme Véronique DEYBER, M. Jean-Frédéric GERNAIS, Mme Simone GERNAIS, M. Jean-Claude GUYOT, M. Jean MARTELET, M. Dominique MICHELEZ, Mme Fabienne REYNAUD, Mme Joaquina SACCARO et Mme Céline SANTE.

Excusés : M. Dominique BARGE, M. Sükrü ÇAKIR, Mme Nathalie WUYLSTEKER et Mme Valérie TISSOT.

I - ÉTABLISSEMENT

En présence de M. GENILLEAU, Directeur des établissements

1- Hébergement à l'Institut Pierre Chanay (IPC)

L'hébergement est effectif depuis le 23 janvier et propose 6 places, 3 soirs par semaine. Deux groupes sont actuellement accueillis des garçons les lundis et mardis et les filles le jeudi.

2 – Déménagement de la SAJA

Des locaux sont disponibles rue Saint Martin des vignes à charnay-les-Mâcon, à proximité de l'IPC. Le travail se poursuit en espérant un déménagement pour septembre 2015.

3 – Nouveaux locaux pour le SESSAD Autisme

Des locaux sont disponibles sur le haut de la rue Rambuteau à Mâcon. Moyennant un réaménagement intérieur, ils pourraient être totalement adaptés pour accueillir les jeunes.

Cette localisation permettrait à la structure SESSAD A d'être située à proximité des autres structures des PBM : IPC, SAJA.

Le travail se poursuit avec la volonté d'être opérationnel pour la rentrée de septembre 2015.

4 – Nouveau projet de classe maternelle autiste externalisée dans une école mâconnaise

Le conseil d'administration remercie l'ARS d'avoir retenu le projet présenté par M. GENILLEAU pour l'ouverture et la gestion d'une unité de 7 places pour la prise en charge précoce de l'autisme au sein d'une école maternelle de Mâcon

Le travail se poursuit pour accueillir les enfants dès la rentrée de septembre 2015.

II - ASSOCIATION

1- Cinquantenaire de l'association

A l'occasion des 50 ans de l'association, un concert de musique classique a été organisé le 1er février en partenariat avec "Archet pour un espoir".

La manifestation n'a pas rencontré le succès escompté avec seulement une quarantaine de participants.

2 – Présentation du projet de communication dans l'association

La communication doit répondre à 3 questions : pourquoi, vers qui , comment

- L'association doit communiquer pour informer, sensibiliser au problème du handicap et échanger avec les partenaires;
- Cette communication s'adresse aux les familles, aux membres du CA, aux partenaires et aux salariés des structures;
- Différents supports sont disponibles: le livret d'accueil, cartable, rencontre, courrier, presse et site (existant).

Il est proposé de créer un groupe de travail sur le thème de la communication composée de M. MICHELEZ, M. GUYOT et d'un représentant des établissements (M. GENILLEAU ou Mme CROIZILLE)

3 – Point financier

Une demande de subvention sera adressée aux 44 communes des 79 enfants et 17 adultes inscrits dans les structures des PBM de Mâcon et sa région.

L'association a reçu un don de 10 000 tokens (monnaie participative du Crédit agricole). Elle avait par ailleurs accumulé 6 000 tokens, ce qui représente un total de 160 €.

L'Association dispose de SICAV à céder. Elles seront vendues et créditées sur le compte.

4 – Présentation de l'activité de la commission Accessibilité par M. CAPIEZ

M. CAPIEZ présente l'activité de la commission accessibilité au sein de laquelle il représente l'association.

Le prochain CA aura lieu de lundi 23 mars à 20h30 à la PUV.